



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du jeudi 26 janvier 2023 : Relevé de décisions

I – Application du Droit des Sols (ADS)

I-1) Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Treigny-Perreuse-Sainte Colombe

Permis de construire : n° 089 420 22 T0010

Demandeur : El PRETRE Clément représentée par M. PRETRE Clément

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable.

I-2) Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Trichey

Permis de construire : n° 089 104 22 T0001

Demandeur : CONTIS 11 représenté par . PORTALES David

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable.

II) Dossiers de compensation collective agricole

II-1) Projet de parc éolien commune de Méré

Demandeur : Société ENERTRAG

Résultat du vote sur la consommation foncière agricole

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable.

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable

II-2) Projet photovoltaïque de parc solaire des Chaumes à Girolles

Demandeur : Société VELOCITA ENERGIES et BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE)

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable

II-3) Projet de plateforme logistique à Sens

Demandeur : Société GREEN'DEV

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable

Pour la présidente de la CDPENAF,
et par intérim,
le chef du SAAT,


Sylvain AIRAULT